

Les projets de l'année 2013

L'année 2013 sera marquée par plusieurs projets dont un est déjà réalisé :

En février 2013, nous avons lancé les travaux de reconstruction du mur du cimetière. Les travaux se sont achevés fin mai 2013. L'Architecte des Bâtiments de France est satisfait de cette réhabilitation.

Cette opération est financée en partie par une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux à hauteur de 41 % et du Conseil Régional à hauteur de 10,5 %.

Toujours au cimetière, les premiers travaux sur l'extension seront réalisés cette année par l'édification d'un mur d'enceinte effectué en régie par notre agent technique, aidé par des bénévoles que nous remercions très chaleureusement.

Un troisième projet est en cours de réalisation. Nous procédons aux travaux d'études de l'aménagement d'un restaurant scolaire dans la remise acquise en 2012. Les travaux débiteront en 2014. Nous allons demander une subvention à l'Etat,

au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, qui n'est obtenue qu'une fois par an et sur un seul dossier. C'est pourquoi, nous devons attendre 2014 pour lancer les travaux du restaurant scolaire.

En outre, en raison de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la commune doit mettre en conformité son règlement d'urbanisme. Actuellement en POS, nous sommes contraint de réaliser un PLU. L'élaboration d'un PLU se déroule en moyenne sur trois ans. Nous ouvrirons ce dossier en septembre 2013.

Soucieuse de générer des économies d'énergie, la commune a fait en début d'année l'acquisition d'un réverbère solaire. Celui-ci sera implanté Chemin des Plaines. Cet achat évite les coûts liés à l'extension du réseau électrique et à la consommation électrique qui seraient engendrées par la pose d'un lampadaire classique. Cette acquisition, qui est faite à

titre expérimental, pourra dans l'avenir se généraliser, dans certains secteurs, si celui-ci est satisfaisant

Un autre projet, dont les premières études ont débuté en 2009, va se concrétiser en 2013 : dans le cadre de l'urbanisation, nous allons réhabiliter un trottoir Grande Rue du Pastel sur une longueur de 70 mètres de long, direction Gibel, à l'angle de la Rue des Moulins à Vent et le Passage du Cazal. Ce projet dont les études préliminaires nous ont été rendues fin 2010 n'a pas pu se réaliser en raison des autres projets en cour à ce moment là (achat terrain cimetière, de la remise, réhabilitation de l'ancienne mairie, ...).

Des travaux d'aménagement d'une salle d'archives, après un contrôle des archives départementales, au sein de la mairie sont prévus en régie et seront réalisés par notre agent technique Robert, et André ROOU que nous remercions par avance pour son aide.

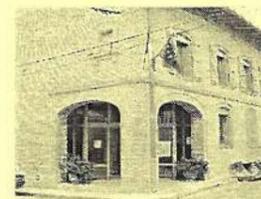


N° 11
1ER SEMESTRE 2013

SOMMAIRE

- | | |
|--|-----|
| Eclairage public | 1 |
| Concours d'épouvantails | |
| Agenda Montgeardin | 2 |
| Triathlon du Lauragais | |
| Auberge Espagnole | |
| Fête Locale | |
| Visite théâtralisée | |
| Journées du Patrimoine | |
| Vide grenier | |
| Cérémonie du 11 novembre | |
| Infos Communales | 3 |
| Camping de la Thésauque | |
| Commémoration de l'armistice du 11 novembre 2014 | |
| Plan Communal de Sauvegarde | 4 |
| Bus scolaire et stationnement | |
| Pool Routier | |
| Infos Citoyennes | 5 |
| Tri Sélectif | |
| Eco-Chèque Logement | |
| Arbres & Paysages d'Autan | |
| Conciliateur de Justice | |
| Infos Municipales | 6-7 |
| Compte Administratif 2012 | |
| Les projets de l'année 2013 | 8 |

Mairie de Montgeard



Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Tél / fax 05.61.81.34.74

HORAIRES

LUNDI, MERCREDI, JEUDI
DE 10H À 12H
MARDI, VENDREDI
DE 15H30 À 18H30

Eclairage public

Un arrêté du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie a été publié le 25 janvier 2013.

Cet acte s'applique aux installations d'éclairage des bâtiments non résidentiels, recouvrant à la fois l'éclairage intérieur émis vers l'extérieur de ces bâtiments et l'illumination des façades des bâtiments. Ainsi, à compter du 1er juillet 2013, les illuminations des façades des bâtiments devront être éteintes au plus tard à 1 heure et ne pourront être allumées avant le coucher du soleil.

Afin d'effectuer des économies d'énergie, certaines communes, comme Lacroix Falgarde ou Auzielle ont décidé de couper l'éclairage public la nuit. Et d'autres communes lauragaises vont suivre telles que Montgiscard et Bazège.

C'est dans ce contexte que je souhaite réfléchir avec le conseil municipal sur ce dossier.

Eteindre certains quartiers quelques heures au milieu de la nuit ou baisser l'intensité de certains tronçons d'éclairage public, toujours quelques heures au milieu de la nuit, permettrait de réduire la pollution lumineuse et surtout de faire baisser la consommation électrique de la commune.

Votre avis nous intéresse et vous pouvez le donner soit par mail, soit en téléphonant ou en venant au secrétariat.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration.

Marie-Claire GAROFALO

Fête Locale 2013

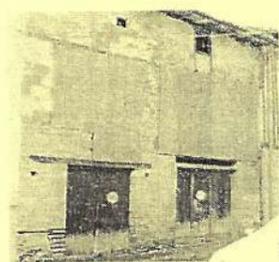
Concours d'épouvantails :

Recherchons « créateurs » pour le concours d'épouvantails de cette 11ème édition.

Des lots récompenseront tous les participants à cette activité créative animant notre village en ce jour de fête.

Information : La commune souhaiterait développer son carnet d'adresses email de ses administrés, afin de vous informer lors d'alertes météo (pas de ramassages scolaires par exemple) ou autres informations importantes. Faites-nous parvenir votre mail à l'adresse de la mairie :

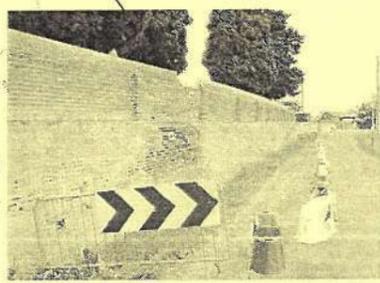
contact@mairiedemontgeard.com



Réhabilitation d'un bâtiment en restaurant et cuisine scolaire



Extension du cimetière et édification d'un mur d'enceinte



Réhabilitation d'une partie du mur du cimetière

Triathlon du Lauragais 2013



Pour la troisième année consécutive, le Triathlon Half Lauragais aura lieu le samedi 6 juillet 2013 au Lac de la Thésauque. Venez nombreux encourager les athlètes !

Les organisateurs de cette manifestation recherchent des bénévoles pour assurer la sécurité des participants. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la mairie ou de Maurice CROUZIL.

Auberge Espagnole 2013

Cette année l'Auberge Espagnole aura lieu le samedi 13 juillet 2013, à partir de 19 heures sous la halle.

Petit rappel du principe : chacun amène un plat sucré ou salé à partager en toute convivialité ! La municipalité prête tables et chaises, et offre le vin.



PENSEZ A AMENER VOS COUVERTS !

Fête Locale les 9, 10 et 11 août 2013

Comme nous vous l'indiquions dans le cadre du bulletin municipal n°10 de décembre 2012, la Fête Locale de Montgeard aura lieu exceptionnellement les :

vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 août 2013.

Le programme de la fête vous sera communiqué ultérieurement.

Gagnantes 2012 de la 10ème édition du concours d'Espaouruals :
Coralie LERM et Angèle MARTY



Journées du Patrimoine 2013

A l'occasion de la 30ème édition des Journées Européennes du Patrimoine, l'Office de Tourisme de COLAURSUD, organise gratuitement, des visites commentées de Montgeard le **samedi 14 septembre 2013**. Pour plus d'informations, contactez l'Office de Tourisme au 05.62.57.09.68.

Vide grenier 2013

Organisé pour la 5ème année consécutive par l'Amicale Culturelle de Montgeard, le vide grenier aura lieu le :

Dimanche 29 septembre 2013

Vous recevrez le programme de cette manifestation ultérieurement.



Commémoration du 11 novembre

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 sera célébrée le **dimanche 11 novembre** à 11 heures 30.

Tous les villageois sont invités à participer à cette cérémonie du souvenir qui sera suivie du verre de l'amitié à la salle polyvalente. **Rendez-vous à la mairie à 11 heures 30.**



Visite théâtralisée le 24 août 2013 à Montgeard

Qui a volé les coques de Dame Esclarmonde ? Venez l'aider à les retrouver ! Sur fond de comédie, redécouvrez les personnages qui ont fait la fortune de Montgeard à l'époque de la Renaissance. Des comédiens vous guideront à travers les rues de la bastide à la lueur des flambeaux. Rires garantis !

Inscription obligatoire à l'Office de Tourisme au 05 62 57 09 68.

Tarifs : 4,50 EUR / adulte ; 2,50 EUR / enfant (6-18 ans inclus).

Section d'Investissement

En 2012, la commune a procédé à plusieurs opérations d'investissement :

Elle a fait l'acquisition d'un terrain destiné à l'extension du cimetière d'un montant de 30 000 €.

Cet achat a été financé avec l'aide des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional à hauteur de 80 %.

La commune a également acquis une remise, à proximité de l'école, afin d'y

réaliser un restaurant scolaire pour l'école maternelle, pour un montant de 70 000 €.

Cette acquisition a été financée en partie par une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 %.

Les sommes restant à la charge de la commune sur ces deux opérations ont été autofinancées sans faire supporter à la commune d'emprunt supplémentaire.

Lors du dernier trimestre 2012, la commune a été confrontée à un problème majeur suite aux signes avant-coureurs d'effondrement du mur du cimetière, (qui a fini par céder après les pluies très importantes de l'automne et hiver 2012/2013).

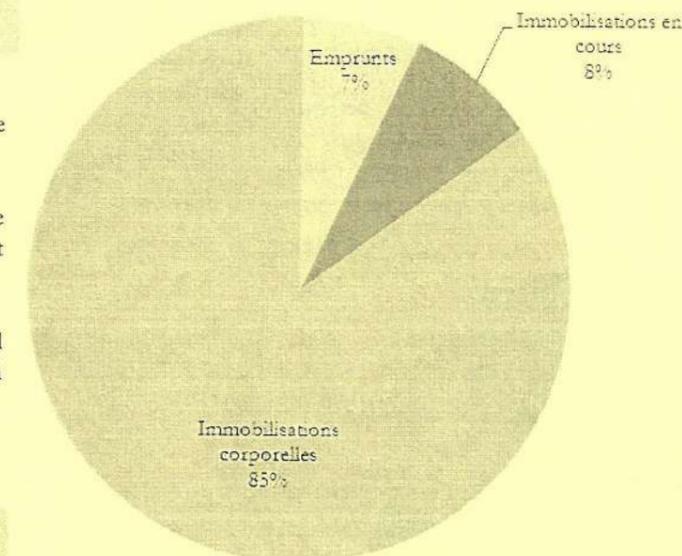
Il a fallu saisir d'urgence un bureau d'études afin de réaliser un diagnostic avant travaux et lancer l'appel d'offres.

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts : Emprunts portant sur l'acquisition de l'immeuble de la mairie et les travaux d'aménagement

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : acquisition d'une remise en face de l'école en vue de la création d'un restaurant scolaire et d'un terrain pour l'extension du cimetière

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : travaux du pluvial rue des Moulins à Vents, mise aux normes électriques du local à pétanque, diagnostic et études du sol pour le mur du cimetière

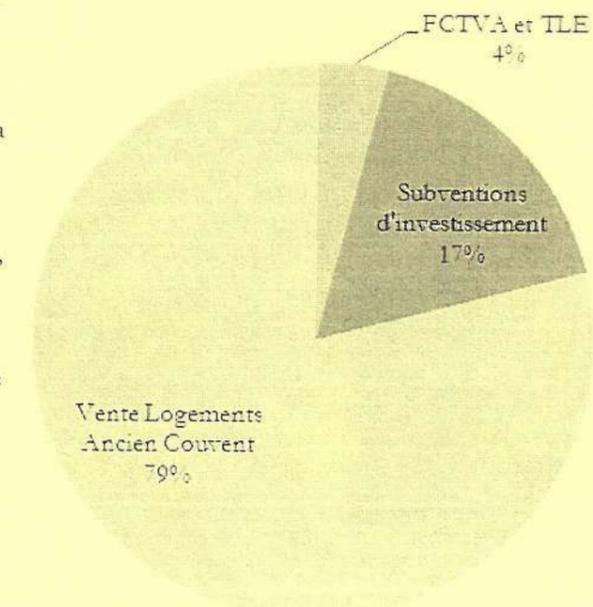


Recettes d'investissement

Chapitre 10 - FCTVA / TLE : Fonds de compensation de la TVA, Taxe Locale d'Equipement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : Conseil Général, DETR

Chapitre 040 - Opérations d'ordre : Vente des logements de l'ancien couvent



Compte Administratif 2012

Le Conseil Municipal a voté lors de la séance du 20 mars 2013 le compte administratif de la commune clôturant l'exercice de l'année 2012.

Un budget communal est scindé en deux parties :

Le fonctionnement : sert à financer les dépenses quotidiennes de la collectivité (charges courantes, salaires, autres charges, ...).

L'investissement : concerne les travaux d'aménagement ou l'acquisition de matériels et biens immobiliers.

Sur l'année 2012, l'excédent de clôture en section de fonctionnement s'élève à la somme de 25 339,62 euros.

En section d'investissement, le résultat de clôture est de 172 644,77 euros.

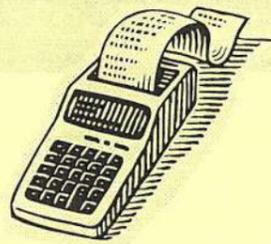
Cet excédent s'explique par la vente du Couvent dont le montant sera réinvesti dans la réhabilitation du bâtiment, acheté lui aussi en 2012, en cantine scolaire.

Le résultat de clôture général pour l'année 2012 de la commune s'est donc élevé à la somme de 197 984,39 euros.

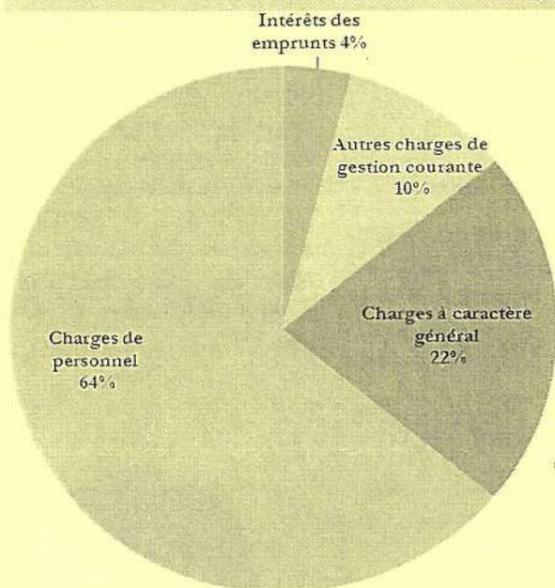
La commune a la volonté de

maîtriser au maximum les dépenses de fonctionnement tout en continuant d'investir sans procéder à des emprunts supplémentaires.

Vous trouverez ci-joint une présentation synthétique du compte administratif de l'année 2012.



Section de Fonctionnement



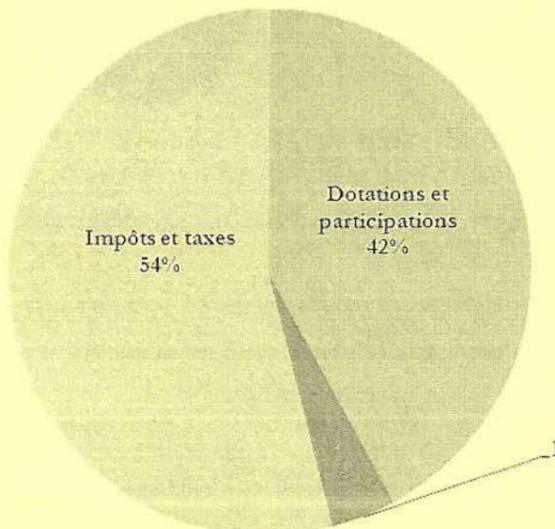
Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général : elles englobent l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, la maintenance, l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et des voiries, les frais d'entretien et de fonctionnement de l'école

Chapitre 012 - Charges de personnel : elles correspondent aux salaires et charges sociales liés au personnel municipal (5 agents)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : ce sont les dépenses liées aux subventions des associations, aux contributions à divers organismes (Service d'Incendie et de Secours, Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne, ...), aux indemnités du maire et des adjoints

Chapitre 66 - Intérêts des emprunts



Recettes de Fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation des charges : remboursement de l'Etat pour les contrats aidés et remboursement des indemnités journalières

Chapitre 70 - Produits des services : vente concession (cimetière), occupation domaine public (EDF, France Télécom)

Chapitre 73 - Impôts et taxes : les trois taxes locales

Chapitre 74 - Dotations et participations : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et autres dotations de l'Etat, participation des communes du RPI

Chapitre 75 - Produits divers de gestion courante : remboursements assurance

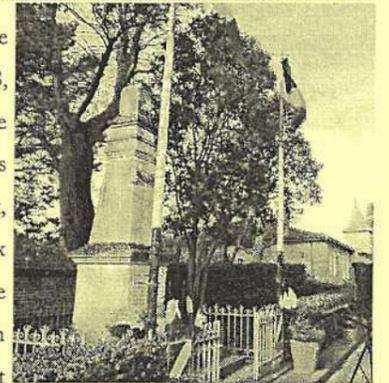
Camping de la Thésauque

Madame et Monsieur DESPERIES, professionnels de l'hôtellerie de plein air, ont repris fin 2012 l'activité du camping de la Thésauque classé 3 étoiles.

Dès cette année, le camping accueillera de nouvelles structures d'habitations légères de loisirs (chalets bois) et une aire de camping-car. Entre autres innovations, est ouvert depuis le 23 mai 2013, le restaurant et le bar tapas. Tous ces changements créent une nouvelle dynamique sur ce site au bord du Lac de la Thésauque et nous souhaitons une belle réussite à Madame et Monsieur DESPERIES.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 2014

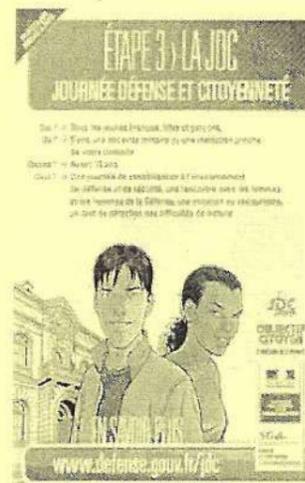
A l'occasion de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 2014, la mairie et l'Amicale Culturelle de MONTGEARD envisagent de monter une exposition sur la guerre de 1914/18, un siècle après sa déclaration. Compte tenu du nombre d'événements prévisibles dans notre pays à cette occasion, ce projet, pour être un peu original, pourrait s'inspirer des événements locaux **ou pas**, en relation avec les familles (Lettres, histoires originales concernant un soldat, les soldats dont le nom figure sur le monument aux morts, ...). Des événements régionaux (Jaurès, ...) et nationaux bien sûr, toutes les idées sont les bienvenues. Pour mener à bien ce projet, il faut au moins **une dizaine de volontaires actifs**. C'est le but de cet article. Déjà Jean DEJEAN et André ROOU se sont engagés dans ce sens. Les personnes intéressées devront



donc s'inscrire avant le 1er août auprès du secrétariat de la mairie, mais faute de bénévoles, cette exposition ne pourra pas se faire. Nous vous espérons donc nombreux à soutenir Jean et André dans leur démarche de commémoration.

Si le nombre de volontaire est suffisant, dans un premier temps, une réunion sera organisée afin de définir un avant projet concret, établir un budget et un calendrier et définir les modalités d'action de chacun et du groupe.

D'autre part, tous les documents ou objets en relation avec cette guerre seront les bienvenus. Si vous possédez des lettres, photos, décorations, casques, ... que vous pourriez prêter pour la circonstance, merci de le faire savoir au secrétariat de mairie (même si vous ne souhaitez pas participer en qualité de volontaire). Le moment venu, nous vous contacterons pour le prêt.



Journée Défense et Citoyenneté

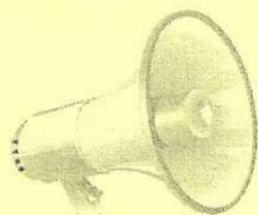
la commune, Serge KONDRYSZYN, cette année, la commune de Montgeard accueillera le 17 octobre 2013, une Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). Troisième étape du « parcours de citoyenneté », la JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque

jour pour que la liberté puisse exister sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents. La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix.

Le programme de la journée comprend un petit-déjeuner d'accueil, des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la

défense, des test de connaissance de la langue française établis par l'éducation nationale, un repas le midi, une initiation aux gestes de premiers secours et une animation organisée autour de la venue soit du 1er RCP ou de la gendarmerie ainsi que de la venue de Monsieur Fabien PELOUS. En fin de journée, un certificat est remis à l'ensemble des participants.



« en cas de crise, la solidarité est essentielle. »

Plan Communal de Sauvegarde

La mairie de Montgeard vient de débiter un travail de mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Non obligatoire sur la commune, il s'agit d'une volonté du Conseil Municipal d'élaborer ce plan qui définira un ensemble de procédures opérationnelles en cas de survenance d'un événement de sécurité civile (tempêtes, panne d'électricité sur tout le village, neige...). Il est réalisé afin de permettre à la commune de

faire face à une catastrophe, à un risque majeur naturel ou autre. Ce PCS doit établir les risques de la commune, organiser l'alerte et faire l'inventaire des moyens matériels et humains communaux. C'est dans ce cadre que nous sollicitons l'ensemble des montgeardins. En effet, en cas de crise, la solidarité est essentielle, comme nous venons de le constater avec les inondations dans le sud de notre département et les départements limitrophes. Nous souhaiterions que les personnes détentrices du **permis poids lourds** se manifestent auprès de la mairie. En outre, nous voudrions connaître les propriétaires d'équipements, susceptibles d'être utiles lors d'un potentiel événement, tels que des groupes électrogènes. Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie afin que nous puissions faire ce recensement.

Bus scolaire et stationnement

A compter de la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Général de la Haute-Garonne mettra en place un bus de ramassage scolaire dans le cadre du RPI Cagnac-Gibel-Montgeard d'une capacité de 48 places en raison de nos effectifs sans cesse croissants.

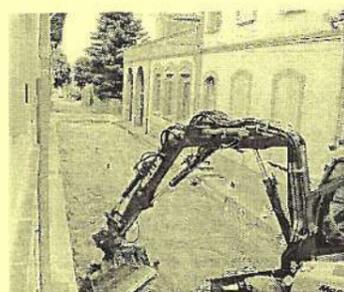
Afin de permettre à ce bus de traverser le village sans encombre pour récupérer les enfants devant l'école et les faire arriver à l'heure sur leur site scolaire, nous vous demandons de ne pas stationner sur la voie (totalement ou partiellement) de l'Allée des Peupliers (à partir de la RD 19) au Chemin du Cazal (terminant sur la RD 19) ainsi que la rue du Grand Fossé au départ de la RD19 jusqu'à la vierge et surtout devant l'école.

Cela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 15 à 9 h 15 et de 16 h 15 à 17 h 15 et les mercredis de 8 h 15 à 9 h 15 et de 11 h 45 à 12 h 45.

Prévenez vos familles, vous amis, vos livreurs de cette recommandation.

Si vous ne respectez pas cette demande, nous serons dans l'obligation de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement et de poser des panneaux spécifiant cette interdiction, ce qui coûtera à la commune le prix de 6 000 euros. Nous venons de faire établir un estimatif et c'est ce prix fort élevé qui nous incite à vous demander de faire acte de civisme en respectant cette consigne. Merci d'avance de votre coopération.

Pool Routier



Travaux du Pool Routier
Rue de la Bastide
en 2008

Les communes et leurs groupements bénéficient de subventions départementales pour sécuriser, réparer, améliorer la voirie communale.

Ce programme de subvention dénommé « Pool routier » nous a permis ces dernières années de refaire certaines voies telles que le Chemin Péjon, la Rue du Grand Fossé, Rue de la Bastide, Chemin

de la Ponte, ...

Les prochains travaux prévus sur la commune de Montgeard ne se feront qu'en 2014.

L'enveloppe des travaux, était, jusqu'à présent, prévue sur deux ans mais en raison de la baisse des budgets, le Conseil Général de la Haute-Garonne a décidé d'attribuer les enveloppes de subven-

tions, non plus pour deux ans mais pour trois ans.

Le montant de ces enveloppes restera inchangé. Le Pool Routier s'étend donc sur l'année 2013, 2014 et 2015.

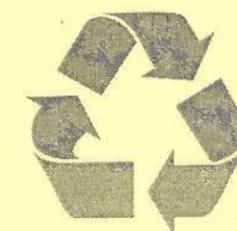
Dans l'attente de ce pool, Co.Laur.Sud et la commune vont procéder en septembre ou octobre à un colmatage des nids de poule les plus importants.



Infos Citoyennes

Tri sélectif

Dans le cadre du tri sélectif des déchets, des sacs de précollecte de la Communauté de Communes CO.LAUR.SUD sont mis à la disposition de l'ensemble des administrés à la mairie. Ceux-ci servent à transporter les déchets à recycler. Vous pouvez, si vous le souhaitez, venir directement retirer un sac au secrétariat de la mairie.



Echo-Chèque Logement



Pour consulter les conditions d'attribution de l'éco-chèque et la liste des professionnels affiliés, rendez-vous sur : www.midi-pyrenees.fr/ecocheque ou appelez au 0 800 33 50 31 (numéro vert).

Actuellement, entre 13 et 15 % des ménages de Midi-Pyrénées sont en situation de précarité énergétique. Outre une dégradation évidente des conditions de vie, la précarité énergétique accélère la détérioration des logements. Une des solutions est de réaliser les travaux qui permettront de réduire votre consommation énergétique et le montant de votre facture. Pour cela, il existe l'éco-chèque logement, proposé par la Région Midi-Pyrénées.

Il est délivré pour tous types de travaux permettant une économie d'au moins 25 % des consommations d'énergie (chauffage, isolation, rempla-

cement de menuiserie, etc).

Quel est son montant ?

1000 € pour les propriétaires bailleurs qui conventionnent avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

1500 € pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources.

L'éco-chèque est cumulable avec d'autres aides (crédit d'impôts, éco-PTZ, Habiter Mieux ...).

Comment ça marche ?

L'éco-chèque est particulièrement simple d'utilisation puisqu'il est un réel moyen de paiement à remettre directement au professionnel qui a

réalisé les travaux chez vous : pas d'argent à avancer, l'aide arrive en amont !

Il faut donc bien penser à demander l'éco-chèque à la Région, avant de débiter les travaux...

Où s'informer ?

Pour toutes questions concernant vos travaux d'économies d'énergie, vous pouvez contacter un des 10 Espaces Info Energie répartis dans chaque département de Midi-Pyrénées, financés par l'ADEME, la Région et certaines collectivités. Ces espaces offrent aux particuliers des conseils indépendants et gratuits.

Arbres & Paysages d'Autan

Vous souhaitez planter des arbres en haies, en alignements, en bosquets, ou des vergers de fruitiers anciens.

L'Association Arbres et Paysages d'Autan est à votre disposition pour vous aider à choisir les essences les mieux adaptées et pour vous apporter des conseils techniques à la plantation.

Basée à AYGUESVIVES, l'association est joignable au : 05 34 66 42 13.



Conciliateur de Justice

Par ordonnance de la Cour d'Appel de Toulouse en date du 13 mai 2013, Monsieur Serge VERDOU a été nommé afin d'exercer les fonctions de conciliateur de justice dans le canton de Nailloux.

Retraité de la Gendarmerie, Monsieur Serge VERDOU devient un auxiliaire de la Justice chargé de faciliter le règlement amiable des différends relatifs à certains litiges civils : entre propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation, ...

Dans ce cadre et à compter du mois de juillet, Monsieur Serge VERDOU assure une permanence de 9 h à 12 h, les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois, à la Mairie de Nailloux.